

# CaP Finistère

Penn Ar Bed



L'hebdomadaire de la Fédération du Finistère du Parti Socialiste  
habilité à publier les annonces légales et judiciaires - ISSN 1269-0791 - 0,50 euro

N° 1030  
VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Dispensé de timbrage BREST CTC

## Une première victoire

**«Après des mois de négociations difficiles, les ministres du Travail de l'Union européenne ont trouvé, à Bruxelles, un accord satisfaisant et ambitieux, conforme à la position défendue avec constance par la France», s'est félicité Michel Sapin, le 9 décembre.**

D'autre part, l'accord prévoit la responsabilisation des entreprises donneuses d'ordres du secteur du bâtiment et des travaux publics vis-à-vis de leurs sous-traitants, obligatoirement et dans tous les États, sans seuil d'application, sous la forme d'une responsabilité solidaire ou, le cas échéant, via un mécanisme de sanctions équivalentes du donneur d'ordre. Il sera désormais possible d'établir une chaîne de responsabilités pour lutter plus efficacement contre la fraude et plus largement contre les montages frauduleux.

Le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social soutenait une position ferme pour renforcer les contrôles et le respect des règles de détachement, afin de lutter plus efficacement contre le dumping social. La France avait ainsi refusé un compromis insuffisant, en octobre dernier. Depuis, la France et l'Allemagne, appuyées par l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg, la Bulgarie, la Roumanie et la Slovaquie, à l'écoute des attentes fortes des partenaires sociaux européens, ont travaillé sans relâche pour obtenir un texte à la hauteur des enjeux.

Au Parlement, Chantal Guittet et deux collègues avaient remis un rapport sur cette question.

Deux avancées majeures ont été obtenues par le ministre français.

D'une part, la liste des documents, exigibles auprès des entreprises en cas de contrôle, sera une liste ouverte. La France fixera donc, par la loi nationale, la liste des documents exigibles pour tous les travailleurs détachés en France. La directive permettra également d'imposer des règles dans les pays qui en étaient dépourvus. Pour favoriser la sécurité juridique de ce nouveau cadre, la Commission et les autres États devront être informés des documents exigibles dans chaque pays.

Cette directive protégera également les travailleurs détachés dont les droits seront davantage respectés, ainsi que les travailleurs français qui ne subiront pas une concurrence déloyale, tout comme les entreprises qui respectent les règles.



Un accord satisfaisant et ambitieux

Aujourd'hui, nous démontrons que l'Europe peut avancer sur des propositions sociales ambitieuses, que la combativité et la fermeté portent leurs fruits. Cette journée marque un progrès pour la défense de notre modèle social, pour la défense des travailleurs et pour le refus du dumping social.

La France continuera à porter cette ambition sociale pour l'Europe. 🇫🇷

**CAP  
FINISTÈRE**  
26 B, rue Aristide-Briand  
29000 QUIMPER  
DÉPOSÉ LE 19/12/2013



### Dossier de la semaine Pacte d'avenir



### Vie de la Fédération La ville qu'on aime pour vivre ensemble



### Interview SPD : un pari réussi Avec Philipp Hertzog



### Rumeurs

Alors que Marine Le Pen a annoncé vouloir faire élire 1 000 conseillers municipaux en Bretagne, on voit se développer, comme par hasard, une série de rumeurs dans la région. La plus récente concerne Plédran (22), commune de 6 000 habitants des Côtes d'Armor. La municipalité socialiste aurait décidé, selon la rumeur largement relayée sur les réseaux sociaux, d'exproprier une dame de 92 ans pour y construire des logements sociaux. Maryse Raoult, maire de Plédran, a évidemment démenti cette rumeur, totalement infondée, mais le mal était déjà fait.

Cette affaire doit être prise au sérieux car cette information totalement fautive a été largement diffusée. Dans un débat contradictoire, l'extrême-droite ne peut convaincre les électeurs. En revanche, dès qu'on tombe dans l'irrationnel et le mensonge, certains électeurs peuvent être tentés par un vote extrémiste. La vigilance est donc de rigueur pour dénoncer les rumeurs.

## Avis positif



Conseil économique, social et environnemental

Le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de Bretagne a étudié, le 10 décembre, le Pacte d'avenir pour la Bretagne. À l'issue des débats, le CESER, qui rassemble les représentants des forces vives de la Région, a émis un avis positif (53 voix pour, 16 contre et 43 abstentions).

«Ce Pacte d'avenir est l'expression positive d'une réponse conjuguée de l'État, de l'ensemble des acteurs régionaux et des collectivités territoriales face à l'actualité économique et sociale difficile que traverse la Bretagne. Il peut et doit être le moteur d'une mobilisation prolongée et déterminée de tous les acteurs dans la construction de nouveaux modes de développement durables», peut-on lire dans le rapport.

Passant en revue les différents engagements du Pacte d'avenir, le CESER relève à plusieurs reprises, qu'ils correspondent à des préconisations déjà avancées par l'institution régionale. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne le volet maritime du pacte. «Le CESER est convaincu, depuis longtemps, de la vocation maritime de la Bretagne et de la nécessité de la porter par une politique maritime intégrée ambitieuse. Il se réjouit donc de ce que les demandes formulées par le Conseil régional afin de soutenir l'excellence bretonne en la matière apparaissent désormais comme une priorité partagée».

Il en va de même pour les engagements précis concernant l'enseignement supérieur et la recherche.

Plus loin, on peut lire que «conformément à ses prises de positions passées, le CESER ne peut que se satisfaire de la confirmation de l'engagement de l'État dans le raccordement de la Bretagne».

En conclusion de cet avis, le CESER indique qu'à ses yeux, «la Bretagne doit rester une terre de réussite. Il forme le vœu que ce pacte y contribue. La Bretagne montrera ainsi qu'elle sait innover par l'expérimentation, par une coopération de tous les acteurs, en utilisant les possibilités offertes par la décentralisation et par des initiatives volontaristes en matière de simplification.

C'est la conviction de la pertinence, de l'efficacité et de l'utilité des actions qu'il propose qui emporteront la confiance et l'adhésion collective à ce Pacte d'avenir pour la Bretagne».

## Pacte d'avenir

«Il n'y a pas de temps à perdre», a insisté Jean-Marc Ayrault, le 13 décembre, lorsqu'il a signé le Pacte d'avenir pour la Bretagne, à Rennes, avec le président du Conseil régional, Pierrick Massiot.



«La porte est toujours ouverte»

Élaboré en Bretagne, par les Bretons, ce texte présenté le 5 décembre, a été approuvé par le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER), le 10 décembre, (voir encadré) et par le Conseil régional, le 12 décembre.

À Rennes, le 13 décembre, le premier ministre a rappelé la philosophie qui a prévalu pour l'élaboration de ce document. Et il est même allé plus loin puisqu'il a concrètement illustré l'intérêt que porte l'État à l'ouest de la Bretagne. Capitale de la mer, Brest accueillera dans les mois qui viennent le siège social d'Iffremer.

«Le siège d'Iffremer à Brest, c'est une vieille revendication brestoïse, depuis plus de vingt ans! Je l'ai rappelé au premier ministre, voici quelques mois. J'apprends la décision de ce transfert avec un très grand plaisir. Pas tant pour le nombre de postes concernés - 80 agents - que pour le symbole. Le siège d'Iffremer, c'est le centre de décision à Brest. De quoi bâtir une vraie synergie avec l'ensemble du Pôle mer déjà basé à Brest. De quoi en faire l'un des premiers pôles mondiaux de recherche», s'est félicité le maire de Brest, après l'intervention de Jean-Marc Ayrault à Rennes.

Il existe, bien sûr, une dimension d'urgence dans le Pacte d'avenir. Depuis l'été 2012, l'État est mobilisé pour soutenir les entreprises agroalimentaires et venir en aide aux salariés licenciés. «Car le premier devoir de l'État est de venir en aide aux victimes de la crise», a insisté le premier ministre. «C'est aussi en pensant aux salariés de

l'agroalimentaire du Finistère que nous nous sommes battus à Bruxelles pour trouver un accord sur la directive détachement» (voir page 1).

Mais le Pacte d'avenir a aussi été élaboré pour permettre à la Région de se développer. «Il ne faut pas oublier que la Bretagne est la cinquième région industrielle de France», a rappelé le premier ministre. «La Bretagne a toujours su se rassembler, lorsque c'était nécessaire, et faire les bons choix pour préparer l'avenir», a insisté le premier ministre. En direction de celles et ceux qui ont refusé de prendre part aux discussions, Jean-Marc Ayrault a rappelé que d'autres négociations seront organisées pour la mise en œuvre de ce pacte. «On a besoin de tous et la porte est toujours ouverte», a-t-il rappelé.

Car, si la signature du Pacte d'avenir, le 13 décembre, constitue un moment important pour la Bretagne, sa mise en œuvre demandera beaucoup d'énergie. Car les engagements de l'État sont à la hauteur des ambitions bretonnes : il s'agit de mettre en place la «glaz économie» et d'achever le désenclavement de la région par le train, la RN 164, des investissements dans le port de Brest et le développement du très haut débit.

Enfin, un nouveau projet de décentralisation, préparé par Marylise Lebranchu, sera présenté en avril. Pour Jean-Marc Ayrault, la Bretagne doit être «une région pionnière de la décentralisation». Pour lui, il peut y avoir en France «un exercice différent de certaines compétences», selon les régions et notamment dans le domaine de la culture. Jean-Marc Ayrault a également évoqué la ratification de la charte des langues régionales.



«Une bonne nouvelle pour Brest et le Finistère»

Pour le président du Conseil régional, Pierrick Massiot, c'est un «pacte porteur d'espoir» qui a été signé à Rennes, le 13 décembre. 🇫🇷

# La ville qu'on aime pour vivre ensemble

Le samedi 7 décembre, lors de sa Convention nationale, le Parti Socialiste a présenté sa charte pour les élections municipales de 2014. Lors de cette convention, le PS a accordé son investiture aux candidats dans les communes de plus de 20 000 habitants. Il s'agit de François Cuillandre pour Brest et de Bernard Poignant pour Quimper, en ce qui concerne le Finistère.



Le progrès municipal est ancré à gauche

Intitulée « La ville qu'on aime pour vivre ensemble », cette charte présente les engagements des candidats socialistes pour les élections municipales autour de quatre grands axes : la justice sociale, l'impératif écologique, l'ambition économique et la participation démocratique.

Les 23 et 30 mars 2014, en votant aux élections municipales, les électrices et les électeurs vont choisir des équipes qui vont agir pour améliorer leur vie quotidienne.

Dans les communes, les équipes à direction socialiste et de gauche ont mis en place des politiques volontaires, solidaires et innovantes, autour d'une valeur constante : le service public. Chacun peut le constater : le progrès municipal est ancré à gauche.

Mais cette action est menacée par les discours et les programmes de la droite qui oppose les habitants et les

quartiers entre eux, alors que la commune est pour les socialistes un échelon fédérateur. C'est aussi la droite qui veut substituer les réponses marchandes au service public que la gauche défend et consolide. Là aussi, tous les électeurs peuvent le constater en regardant les programmes des listes de droite qui sont uniquement concentrées sur le commerce de centre ville

ou la vidéosurveillance.

Pour le PS, qualité de vie, efficacité, services de proximité, préparation de l'avenir sont les enjeux du scrutin municipal de mars prochain. Tels sont les repères des élus socialistes et républicains. C'est autour de ces valeurs que seront élaborés les programmes qui seront proposés aux électeurs. 🇫🇷

## Interview

# SPD : un pari réussi

Avec Philipp Hertzog

**En demandant aux adhérents du SPD de se prononcer sur l'accord de coalition passé avec la CDU, le secrétaire général du parti, Siegmund Gabriel, a pris un risque. Mais, aujourd'hui, le nouveau ministre de l'Économie et de l'Énergie entre en position de force dans le gouvernement, nous explique Philipp Hertzog, doctorant en Histoire, adhérent au PS et SPD.**

*Ce n'est pas comme si Harlem Désir avait négocié un accord avec Jean-François Copé. Les sociaux-démocrates ne se sont pas présentés aux élections pour faire une grande coalition. Ils se sont présentés pour gagner. Ensuite, en fonction des résultats, ils ont dû prendre leurs responsabilités. Or, c'est bien Angela Merkel qui est arrivée en tête. Sans majorité absolue, mais en tête.*

**Cap Finistère : Comment s'est déroulée la campagne ? Sur quels éléments se sont concentrés les débats ?**

**Philipp Hertzog :** Les adhérents du SPD se sont prononcés grâce à un vote par correspondance. La question du salaire minimum a largement dominé les débats. Il s'agissait d'un point incontournable pour les sociaux-démocrates. D'ailleurs, dès le début, ils ont annoncé le vote des adhérents. Il s'agissait de bien de faire comprendre à la CDU qu'aucun accord ne pouvait être envisageable sans cet élément. Mais ce dossier a malheureusement éclipsé d'autres sujets comme le financement du système

*de santé ou des retraites, la transition énergétique, l'éducation ou la législation en matière d'accès à la nationalité allemande.*

*Le oui l'a emporté, mais sans enthousiasme. Tout le monde savait qu'une victoire du non aurait eu des conséquences très graves.*

**Cap Finistère : Le SPD est-il renforcé ou affaibli après ce vote ?**

**Philipp Hertzog :** Aujourd'hui, on peut dire qu'il est renforcé. Les dirigeants du parti, compte tenu du rapport de force, ont obtenu le meilleur compromis possible. La très bonne participation et le résultat très net sont aussi à mettre au crédit du SPD. Cependant, à plus long terme, l'avenir du SPD dépendra de sa capacité à mettre en œuvre ses projets au sein de la coalition. À terme, le but reste de former une coalition de gauche intégrant les Grünen et die Linke. Or, ces deux partis vont être dans l'opposition au gouvernement de grande coalition auquel participe le SPD, qui restera ainsi dans une position délicate. 🇫🇷



**Cap Finistère : C'était la première fois que les adhérents du SPD étaient appelés à ratifier un accord de gouvernement ?**

**Philipp Hertzog :** Oui, ce vote constituait une première pour le SPD. Les Français ont parfois du mal à comprendre le fonctionnement de la démocratie allemande, où le clivage gauche/droite est moins prononcé qu'en France. Il ne faut surtout pas calquer la situation française sur la réalité allemande.

# Agenda

**8 février**  
**Journée fédérale des**  
**secrétaires et trésoriers**  
**de sections.**

**Cette année Cap Finistère**  
**cessera de paraître**  
**à partir du**  
**vendredi 20 décembre.**

**Le numéro de la rentrée**  
**paraîtra le 10 janvier 2014.**



**Le secrétariat fédéral**  
**vous souhaite de**  
**joyeuses fêtes de fin**  
**d'année.**

## Cap Finistère

**Le Breton Socialiste**

CPPAP 1217 P 11428  
N° 1030 - Vendredi 20 décembre 2013  
[www.ps29.org](http://www.ps29.org) - [cap-finistere@wanadoo.fr](mailto:cap-finistere@wanadoo.fr)  
26B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER  
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON  
Tél. 02 98 43 44 39  
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère  
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

## S'abonner

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

**Abonnement**

**Réabonnement**

Abonnement pour un an : 20 euros  
Abonnement de soutien : à partir  
de 25 euros

Chèque à l'ordre de :  
Fédération du Finistère  
du Parti Socialiste

# En bref

## Distinction



Louis Le Pensec a remis le 6 décembre, les insignes de Chevalier de la Légion d'honneur à Jacqueline Donval, maire d'Audierne. C'est l'élue, mais aussi la militante associative, syndicale et politique qui a ainsi été distinguée.

## Carton jaune

À l'issue de la session du Conseil général, consacrée au débat d'orientation budgétaire

qui s'est tenue le 16 décembre, Didier Le Gac, président du groupe de la gauche, est intervenu pour dénoncer les propos tenu par le conseiller général UMP Didier Guillon. Ce dernier est en effet intervenu en session pour remettre en cause l'accueil, par les services du Conseil général, de mineurs étrangers isolés. Le conseiller général UMP avait évoqué « une prime à l'immigration illégale ». « C'est la première fois qu'on entend de tels propos dans notre hémicycle », s'est indigné le président du groupe.

Pour le président du Conseil général, Pierre Maille, le Finistère, département de 900 000 habitants peut accueillir et accompagner 50 mineurs étrangers isolés. « Avant tout, il s'agit de mineurs dont nous devons nous occuper. En participant à leur insertion, on leur évite de tomber entre les mains de mafias. La France peut offrir un autre visage que celui du refus à ces jeunes », a rappelé le président du Conseil général.

## Première pierre



Le 29 novembre, Nicolas Morvan, président de la COCOPAQ, et Marylise Lebranchu, ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique, ont posé la première pierre des bâtiments communautaires, en présence de nombreux élus locaux, ainsi que de très nombreux fonctionnaires de la COCOPAQ.

La communauté de communes disposera de locaux neufs et fonctionnels, permettant aux salariés comme aux élus de mieux travailler et d'accueillir comme il se doit citoyens et partenaires.

# Annonces légales & judiciaires

**SELARL JEAN-MARC BERROU -  
PIERRE LE REST**  
Avocats

3, rue Kéravel - 29200 BREST  
Tél. 02 98 44 04 16 - Fax 02 98 44 09 24

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BREST du 12 décembre 2013, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile.

**Dénomination sociale :**

**Société BBAMJAK'S.**

**Siège social :** 35, rue Nicéphore Niepce - 29200 BREST.

**Objet social :** La prise de participation par tous moyens, apports, fusions, souscriptions, achats d'actions, de parts sociales, d'obligations et de tous droits sociaux dans toutes sociétés ou entreprises créées ou à créer ; la gestion d'un portefeuille de titres de participations ; toutes opérations de nature mobilière, immobilière ou financière.

**Durée de la société :** 50 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

**Capital social :** 992 680 euros constitué au moyen d'apports en nature.

**Gérance :** Monsieur Stéphane PULOC'H demeurant à BREST (29200) 175, rue Georges Méliès - Monsieur Pierrick BAHIER demeurant à BOURG BLANC (29860) « Pont ar Rousvellec ».

**Clauses relatives aux cessions de parts :** Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire et ce même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

La Gérance.

**SELARL MICHEL PETERS**  
SELARL d'Avocats  
3, rue Kéravel - 29200 BREST  
Tél. 02 98 47 64 76 - Fax 02 98 44 09 24  
contact.peters@bpmconseils.fr

**SCM DES MÉDECINS  
DE SAINT MARC**  
Société Civile de moyens  
au capital de 999 euros  
Siège social : 169, rue de Verdun  
29200 BREST

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BREST du 21 novembre 2013, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile de moyens.

**Dénomination :**

**SCM DES MÉDECINS DE SAINT MARC.**  
**Siège social :** 169, rue de Verdun - 29200 BREST.

**Objet social :** La mise en commun, dans le domaine médical et paramédical, de tous les moyens matériels nécessaires en vue de faciliter l'exercice des activités professionnelles des associés et notamment l'acquisition, la prise à bail de tous immeubles et droits immobiliers nécessaires à l'exercice de ces professions ou au logement de ses membres ou de son personnel et généralement, toutes opérations destinées à concourir directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

**Durée de la société :** 50 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

**Capital social :** 999 euros constitué uniquement d'apports en numéraire.

**Gérants :** Monsieur Thierry LE COSSEC demeurant 4, impasse des Fauvettes, Lieu dit LE RODY - 29490 GUIPAVAS ; Madame Pascale LE CLERC demeurant 16, rue des deux Frères Guézennec - 29200 BREST et Madame Pascale LE BRIS demeurant 100, route de Quimper - 29200 BREST.

**Clauses relatives aux cessions de parts :** Agrément requis dans tous les cas et agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

Pour avis,  
La Gérance.

**SELARL MICHEL PETERS**  
SELARL d'Avocats  
3, rue Kéravel - 29200 BREST  
Tél. 02 98 47 64 76 - Fax 02 98 44 09 24  
contact.peters@bpmconseils.fr

**SCI MAY**  
Société Civile Immobilière  
au capital de 1 524,49 euros  
Siège social : 31, place des Fusillés  
29850 GOUESNOU  
419 731 419 RCS BREST

L'Assemblée Générale réunie le 1<sup>er</sup> octobre 2013 a désigné en qualité de co-gérante, pour une durée illimitée, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013 : Madame Catherine LÉON, demeurant à GOUESNOU (29850) 31, place des Fusillés.

Dépôt légal des formalités au Greffe du Tribunal de commerce de BREST.

Pour avis,  
La Gérance.

**SELARL MICHEL PETERS**  
SELARL d'Avocats  
3, rue Kéravel - 29200 BREST  
Tél. 02 98 47 64 76 - Fax 02 98 44 09 24  
contact.peters@bpmconseils.fr

## LCMH29

Société à Responsabilité Limitée  
en liquidation  
au capital de 1 000 euros  
Siège de la liquidation : Kerivoal  
29490 GUIPAVAS  
522 020 205 RCS BREST

L'Assemblée Générale réunie le 19 novembre 2013 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Ludovic FRESSON de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation, à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BREST, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,  
Le Liquidateur.

**Ce numéro a été imprimé à**  
**4 800 exemplaires**